

Règlements du concours

« CONCOURS Brome^{MD} Hebdomadaire » RÈGLEMENT OFFICIEL (le « règlement officiel »)

Le « Concours Brome^{MD} Hebdomadaire » (le « concours ») est commandité par Brome Bird Care Inc. (le « promoteur »).

Aucun achat n'est requis pour participer au concours et gagner le prix (le « prix »), et le fait de faire un achat n'affectera pas et n'améliorera pas vos chances de gagner le prix.

1. ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à participer au concours et à gagner le prix, une personne doit être :

- Un résident du Québec ayant atteint l'âge de 18 ans au moment de l'inscription au concours.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- a) Les employés, administrateurs, agents ou représentants du promoteur, de ses filiales, divisions ou sociétés affiliées, ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, frères et sœurs, enfants, conjoints) et toute personne domiciliée avec eux.
- b) Toute personne ou entité impliquée dans l'organisation ou la gestion du concours.

2. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours est un tirage hebdomadaire continu. Chaque période de participation commence le vendredi à 00 h 00 HE et se termine le jeudi suivant à 23 h 59 HE.

3. COMMENT PARTICIPER :

Pendant la période du concours, une personne admissible peut participer de l'une des façons suivantes :

- S'inscrire via le formulaire d'abonnement affiché sur le site Web du concours : <https://bromebirdcare.ca/fr>.
- Une seule inscription par personne est permise par période hebdomadaire.

4. PRIX :

Le prix hebdomadaire est une mangeoire d'oiseaux Squirrel Solution^{MD} 150, d'une valeur de 79,99 \$ CAD.

5. SÉLECTION DU GAGNANT :

Un gagnant sera sélectionné chaque vendredi à 10 h HE par tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période de participation hebdomadaire. Le nom du gagnant sera publié sur la page dédiée : <https://bromebirdcare.com/fr/communaute/liste-des-gagnants-canada/>.

6. AVIS AU GAGNANT :

Le gagnant potentiel sera joint par courriel ou téléphone dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage. Pour être déclaré gagnant :

1. Le gagnant potentiel doit répondre correctement à une question d'habileté mathématique.
2. Confirmer qu'il autorise la diffusion de son nom sur le site Web du concours.
3. Fournir une adresse postale pour recevoir son prix.

Si le gagnant potentiel ne répond pas ou ne satisfait pas aux conditions ci-dessus, il sera disqualifié, et un nouveau tirage pourra être effectué.

7. LIMITES ET DISQUALIFICATIONS :

Une inscription par personne, par période hebdomadaire, est permise. Les participations multiples ou irrégulières entraîneront la disqualification.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le prix doit être accepté tel que décerné et n'est pas transférable ni échangeable. Le promoteur se réserve le droit de modifier ou remplacer le prix par un prix de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité.

9. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Les renseignements personnels recueillis sont utilisés uniquement aux fins de l'administration du concours. Les participants peuvent choisir de recevoir des communications supplémentaires du promoteur et se désabonner à tout moment conformément à la politique de confidentialité disponible sur le site Web du concours.

10. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC :

Tout différend concernant la conduite ou l'organisation du concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour décision.

11. LOI APPLICABLE :

Ce concours est soumis aux lois de la province de Québec. Tout litige sera réglé par les tribunaux compétents de la province de Québec, district judiciaire de Montréal.

© Brome Bird Care Inc., 2026.